

# FRANCE

54<sup>ème</sup> session de la Commission de la Culture et de l'Éducation

---

Débat général

---

Intervention de

S.E.M. Gerard Araud

Représentant permanent de la France  
auprès des Nations Unies

New York, le 15 mars 2010

*Seul le texte prononcé fait foi*

\*\*\*



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier, Monsieur le Président, pour la façon dont vous avez conduit nos débats. Je félicite également les autres membres de la Commission de la

Je tiens aussi à remercier le Huitième de la Commission de la Coopération pour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine qui a accompli l'œuvre de promouvoir le sens des Nations Unies, et d'être les femmes et les hommes.

Je souscris enfin à la déclaration conjointe du Président espagnol et du monde de l'Union européenne et j'attire votre attention sur l'importance de la coopération sur la lutte contre les violences faites aux femmes par l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Monsieur le Président,

Cette année, nous nous retrouvons à un moment crucial, pour faire avancer les droits des femmes dans le monde. Nous devons saisir l'opportunité du 15<sup>ème</sup> anniversaire de la conférence de Pékin :

- pour réaffirmer le caractère universel des droits de l'homme, y compris les droits des femmes ;
- pour renouer notre condamnation de toutes les formes de violences envers les femmes et refuser toute forme de relativisme culturel ;
- pour donner une impulsion nouvelle à la mise en œuvre de l'agenda international des femmes et de l'égalité ;
- et enfin, pour montrer que le respect des droits des femmes, y compris en matière de santé sexuelle et génésique et leur participation sur un pied d'égalité avec les hommes à tous les niveaux de la vie économique et sociale est une condition indispensable à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement... (OMD).

Je souhaite rappeler tout particulièrement l'attachement de la France aux textes adoptés lors des Conférences de Pékin, ainsi qu'à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

1 - Les 11 et 12 novembre derniers, la Conférence des Ministres chargés des affaires sociales de l'Union pour la Méditerranée, réunie sous la présidence conjointe de l'Espagne et de la France, les conclusions ont été adoptées réaffirment leur engagement en faveur de l'égalité de genre et de l'augmentation des femmes et du respect des droits politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux des femmes et des hommes à tous les niveaux de la vie. Elles rappellent que la participation sur un pied d'égalité des femmes et des hommes à tous les domaines de la vie est un élément essentiel de la démocratie et du développement durable. Elles fixent une feuille de route et initient des projets communs pour améliorer concrètement le statut et les conditions de vie des femmes dans nos pays. A cet égard, la France prendra toute sa part dans la mise en place de la Fondation des Femmes pour la Méditerranée, créée conjointement avec le Maroc.

Je voudrais maintenant détailler des actions que nous menons sur la scène internationale et nous mettrons en œuvre les engagements que nous avons pris aux Nations Unies pour les droits des femmes et l'égalité.

Monsieur le Président,

2 - La France est d'autant plus engagée dans sa politique générale en faveur de la promotion et de la protection des droits des femmes.

Dans le cadre, d'abord, de la lutte contre la violence faite aux femmes, en 2008, l'Assemblée générale a adopté une résolution qui appelle les Etats à l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale et réaffirmée chaque année par consensus, avec le soutien actif de nombreux Etats, car tous les pays ont subi des violences commises en France même. C'est une cause qui n'est pas seulement celle des femmes, mais celle de l'humanité entière. Nous agissons pour rompre le silence sur la scène internationale, faire en sorte que les violences contre les

remmes ne soient plus dans une taratone. Nous avons fait adopter, sous présidence française de l'UE, des lignes directrices sur la parité pour les femmes au sein de l'Union européenne à ces démarches.

La condition des femmes reste amplement précaire, et cela est toujours vrai encore dans les situations de guerre ou de crise. Je pense à la situation des femmes de l'Est de la RDC, victimes dans les Kivus de violences insupportables depuis de si nombreux années et pour lesquelles, hélas, continue d'agir. A cet égard, la nomination de Mme Margot Fontaine à la présidence de la Commission européenne dans les conflits armés contribuera à renforcer la coopération de la communauté internationale.

Elle doit s'appuyer sur l'expertise travaillée comme pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et s'assurer d'une meilleure mise en œuvre de ses conclusions et recommandations.

Pour la France, la création d'un mandat ou d'un statut de l'homme sur les discriminations à l'égard des femmes de grande portée, complétant - en les approfondissant - les instruments et mécanismes existants.

Il est évident que les femmes et les hommes ne sont pas égaux. Mais combler le fossé entre égalité de fait et de droit demeure un défi.

Monsieur le Président,

La lutte contre les stéréotypes de genre et contre les violences faites aux femmes constitue deux priorités politiques pour le gouvernement français.

Les stéréotypes de genre contribuent à imprégner nos sociétés et constituent un des obstacles les plus difficiles à surmonter, si nous voulons parvenir à une réelle égalité entre les femmes et les hommes. C'est pourquoi la France se propose de lutter contre ces stéréotypes, notamment dans l'éducation et les médias.

Pour prévenir et combattre les violences envers les femmes, la France s'est dotée, depuis une dizaine d'années, d'un dispositif juridique solide. Le 23 février dernier, les députés ont adopté à l'unanimité une proposition de loi renforçant la prévention des violences faites aux femmes et la répression des violences faites aux femmes, qui vient renforcer la législation en vigueur, avec notamment la création :

- d'un « délit de violence psychologique ou morale » ;

- d'une « obligation de protection des victimes » des femmes et des enfants, qui impose au juge, en cas de violence, de statuer dans les 24 heures pour « organiser l'évacuation de l'auteur des violences au domicile de la victime », statuer sur la garde temporaire des enfants, ou reloger les femmes menacées.

Parallèlement, une nouvelle agence est mise en place d'action nationale. Le Premier Ministre vient de donner une nouvelle impulsion, en créant une Haute Commission nationale contre les violences envers les femmes Grande Cause Nationale 2010.

Monsieur le Président,

La France s'attache en effet à développer l'égalité sociale et l'égalité professionnelle.

Le Gouvernement français a institué une représentation minimale de femmes (40%) dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés anonymes, des entreprises publiques, et des établissements publics de l'Etat.

XXX

Je vous salue, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Parlement et à la Commission. Dans son ensemble, le Gouvernement français participe activement, chaque année, et attend avec un très vif intérêt leurs résultats.

Je vous remercie./